

**V. AUTRES ENTITÉS ET ORGANISMES**

## **COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES**

La Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), créée par l'Assemblée générale en 1986, se fonde sur les principes et objectifs énoncés dans le Programme interaméricain d'action de Rio de Janeiro contre la consommation, la production et le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Son orientation est tracée dans la Stratégie antidrogues dans le Continent américain qu'elle a adopté en 1996 et qui a aussi été approuvée par l'Assemblée générale en 1997. La CICAD est un forum continental qui offre aux États membres les possibilités d'évaluer des politiques et des stratégies, d'échanger des idées et de mettre en commun leurs expériences sur le problème des drogues. Ses principaux objectifs sont les suivants: élargir et renforcer la capacité des États membres de réduire la demande, d'empêcher l'usage abusif des drogues, de combattre la production et le trafic illicite et de promouvoir une réponse interaméricaine appropriée au moyen de la multiplication des activités régionales en matière de recherche, de formation de personnel spécialisé et de prestation d'assistance mutuelle.

En 2001, la Commission a observé une augmentation de la demande de stupéfiants et de substances psychotropes dans le Continent américain, et des recherches récentes ont montré que la consommation de drogues semble avoir progressé dans les États membres. Parallèlement, elle a détecté l'utilisation de nouvelles combinaisons de drogues dans des zones qui n'étaient pas touchées auparavant par ce fléau. C'est pour cette raison que la CICAD a encouragé et favorisé la coopération multilatérale en vue de contrôler l'usage, la production et le trafic illicite des drogues dans les Amériques.

Par le biais des programmes établis pour 2001 – le Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM), la réduction de la demande, la réduction de l'offre, les formes optionnelles de développement, le développement juridique, la lutte contre le blanchiment des avoirs, le renforcement institutionnel et l'Observatoire des drogues – la CICAD a mis en oeuvre sa Stratégie antidrogues dans le Continent américain, en donnant la priorité à la mise en oeuvre et à l'application totale du premier cycle d'évaluation dans le cadre du MEM.

### **Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM)**

En témoignage de soutien au MEM, le Troisième Sommet des Amériques a confié trois nouveaux mandats à la Commission: il l'a exhorté à multiplier les initiatives avec la BID afin d'obtenir des fonds de la communauté internationale des donateurs; il a recommandé de créer des Unités de renseignement sur les questions financières afin d'améliorer l'efficacité de la coopération internationale contre le blanchiment des avoirs, et il l'a chargée de promouvoir la coopération dans le domaine des formes optionnelles de développement et de faire faire une étude afin de connaître les coûts, en termes humains et économiques, du problème de la drogue dans le Continent américain.

En avril 2001, le Groupe de travail intergouvernemental (GTI) du MEM a examiné le processus d'évaluation, a mis au point de nouveaux indicateurs, et en a modifié d'autres en préparation du deuxième cycle d'évaluation. Le GTI a soumis les nouveaux indicateurs et les indicateurs révisés, de même que ses recommandations, pour examen, à la vingt-neuvième Session ordinaire de la CICAD. Les 83 indicateurs qui couvrent toute la campagne de lutte contre les drogues ont été adoptés par la Commission et distribués

aux gouvernements des États membres pour le deuxième cycle d'évaluation qui correspond aux années 2001-2002.

Après l'achèvement du premier cycle d'évaluation et la publication des rapports des pays et du rapport continental, en janvier 2001, le MEM est entré dans la deuxième étape de son programme avec l'analyse de la mise en oeuvre des recommandations émises à l'issue du premier cycle. Le Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) a rédigé les rapports approuvés par la Commission à sa réunion extraordinaire de janvier 2002. Les rapports nationaux sur les progrès accomplis dans la voie de l'application des recommandations ont été transmis aux États membres le 30 janvier 2002 et peuvent être consultés par le public. Les résultats du MEM démontrent que les pays, travaillant tous ensemble, ont forgé un instrument efficace et effectif, susceptible d'affronter l'un des principaux problèmes de la région.

### **Réduction de la demande**

L'objectif principal du Programme de réduction de la demande est de réduire la demande de drogues illicites et autres substances, en décourageant et en prévenant la consommation initiale de ces drogues et en traitant leurs conséquences néfastes sur la société et sur la santé. La CICAD a dispensé une formation aussi bien traditionnelle que non formelle aux professionnels qui administrent les programmes de prévention et à ceux qui offrent des services de traitement, de rééducation et de réinsertion sociale dans les États membres.

À sa quatrième réunion, tenue à Montego Bay, le Groupe d'experts sur la réduction de la demande a formulé dix-huit recommandations portant sur les modalités de traitement et la rééducation des toxicomanes, ciblées plus particulièrement sur la prévention et le traitement de l'abus d'alcool. Le Groupe a également insisté sur la nécessité, pour chaque pays, de disposer de normes minimales en matière de soins afin de réglementer les centres de traitement.

Au nombre des activités de l'année précédente qui ont continué cette année, nous citerons les projets de formation dans le domaine de la réduction de la demande, dispensés dans les écoles d'infirmierie d'Amérique latine, le Programme de prévention de l'abus des drogues à l'intention des enfants des rues et des enfants au travail, et la formation dans le domaine de la prévention et du traitement de l'abus des drogues aux Caraïbes. Le programme de maîtrise en ligne sur les toxicomanies sera mis en oeuvre conjointement par trois universités espagnoles et cinq universités latino-américaines. Il commencera au deuxième semestre 2002. Grâce au soutien technique et financier de la CICAD, plusieurs pays ont mis au point des normes minimales en matière de soins pour le traitement des toxicomanes qui respectent les droits humains des patients.

### **Réduction de l'offre**

Le Programme de réduction de l'offre a exécuté plusieurs programmes de formation, y compris un séminaire consacré au "Projet de logiciel uniforme pour le contrôle des substances chimiques" qui s'est tenu à Lima, en coordination avec la Drug Enforcement Agency (DEA) des États-Unis, un atelier de travail dans le cadre du projet de coopération douanière, qui a eu lieu au Centre interministériel de formation anti-drogues (CIFAD) à Fort-de-France (Martinique) et deux séminaires sur l'analyse des renseignements dans la lutte contre les drogues, organisés par l'École régionale andine de renseignements antidrogues.

En outre, le Projet de contrôle des précurseurs chimiques aux Caraïbes, cofinancé par l'Union européenne, a tenu son cinquième séminaire de formation à Kingston. Le Projet de coopération maritime et de sécurité portuaire a parrainé des conférences à Cartagena de Indias (Colombie), et à Manta (Équateur), ayant trait aux programmes de sécurité portuaire dans ces pays. Le Groupe d'experts sur le contrôle des substances chimiques a dégagé et formulé des recommandations pour le contrôle des produits pharmaceutiques dans les domaines qui posent des problèmes, tels que la législation et l'échange d'informations en temps opportun.

La section a fourni du matériel neuf pour le projet du Réseau interaméricain de télécommunication pour le contrôle des drogues (RETCOD), et établi de nouvelles agences dans les pays qui participent déjà au projet, notamment en Argentine et au Panama. En décembre 2001, elle a publié l'étude relative au trafic de drogues par la voie maritime en Colombie ainsi que toute une gamme de recommandations. Afin de promouvoir la coopération multilatérale, une autre étude a été menée, en janvier 2002, avec la collaboration du Gouvernement chilien et une nouvelle étude sur cette question est prévue en Équateur.

### **Programme de formes optionnelles de développement**

Dans le cadre du Programme de formes optionnelles de développement, l'exécution du Programme d'évaluation et de gestion généralisées de l'utilisation du sol (GLEAM) a pris fin au Pérou avec l'envoi d'ordinateurs et de matériel de terrain et des actions de formation pour le personnel de CONTRADROGAS. La CICAD a étendu l'utilisation du GLEAM à d'autres pays de la région andine, notamment à la Bolivie.

En ce qui concerne l'amélioration des produits proposés dans le cadre de ce Programme, la CICAD a inclus les Caraïbes parmi les pays bénéficiaires et a lancé le projet de bananes biologiques et de gestion intégrée des ravageurs à Sainte-Lucie, à la Jamaïque et à la Dominique. D'autre part, en Bolivie, elle a démarré deux activités, l'une visant à améliorer la production et l'autre à introduire de nouvelles variétés de bananiers et de cacaoyers. En Colombie, la CICAD a travaillé de concert avec les populations autochtones de Cofán et celles membres du Conseil autochtone de la Vallée du Guamuez et du San Miguel. Par ailleurs, la CICAD collabore actuellement avec l'Équateur et le Paraguay à la création de leurs groupes consultatifs. Dans le cas de l'Équateur, le Groupe consultatif a tenu une réunion avec la communauté internationale au mois d'octobre et celle-ci s'est engagée à appuyer ses activités sous forme d'une contribution de EU\$266 millions.

### **Programme de développement juridique**

Le Programme de développement juridique a oeuvré dans le domaine du contrôle des armements et des précurseurs chimiques, il a participé en qualité d'observateur à la Commission centraméricaine permanente anti-drogues (CCP) afin de l'aider à renforcer sa structure juridique et technique. Par ailleurs, sur la demande de la Commission, il a proposé des modifications à sa convention constitutive. La section a également fourni une assistance technique à la mise en oeuvre du Plan d'action régional (PAR) des pays qui font partie de ce Plan.

Le projet du Centre régional de développement et de coopération juridiques en Amérique centrale (CEDEJU), mis en oeuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), s'est achevé par une table ronde consacrée aux succès obtenus en matière de formation des juges et des procureurs des pays de la région et par des recommandations

concernant un nouveau projet de formation portant sur l'application, dans les lois nationales pertinentes, des instruments internationaux relatifs aux infractions liées aux stupéfiants et aux substances connexes.

Trois séminaires ont été organisés à l'intention des pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud, avec la collaboration du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et aux Caraïbes (UN-LiREC). Ils avaient pour but de promouvoir l'application de la Convention interaméricaine contre la production et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, et la mise en oeuvre du Règlement-type de la CICAD pour le contrôle des mouvements internationaux des armes à feu, de leurs pièces détachées et composantes ainsi que de leurs munitions, conformément aux législations nationales.

En ce qui concerne la question des substances chimiques utilisées pour la production des drogues illicites, la section a analysé et révisé les lois de onze pays des Caraïbes afin d'assurer qu'elles sont conformes aux instruments internationaux et régionaux pertinents, tels que la Convention de Vienne des Nations Unies de 1988 et le Règlement type de la CICAD pour le contrôle des substances chimiques. À cet effet, la CICAD a collaboré avec le Bureau régional du PNUCID pour les Caraïbes, à la Barbade, en vue de mettre en vigueur la législation requise dans les pays membres de cette région.

En janvier 2002, la section a ajouté à la page web de la CICAD un espace concernant les armes à feu, leurs pièces détachées et composantes, qui comprend les conventions internationales et régionales ainsi que les lois nationales en matière de contrôle des armes à feu et les instances à contacter dans chaque pays membre aux fins d'importation ou d'exportation des armes à feu. En outre, en janvier 2002, la CICAD a entrepris, en collaboration avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (UN-LiREC), un projet pilote pour la mise en place de la version informatisée du Règlement type pour le contrôle des mouvements internationaux des armes à feu et en février elle a publié un manuel qui a pour but d'encourager les pays membres à commencer à appliquer ce Règlement.

### **Lutte contre le blanchiment des avoirs**

L'Unité de lutte contre le blanchiment des avoirs de la CICAD, avec la collaboration de la Banque interaméricaine de développement (BID), a exécuté des projets de formation destinés aux institutions financières des secteurs public et privé et aux pouvoirs judiciaires des États membres. À cette fin, elle a mis en oeuvre un projet pilote de formation à l'intention des banquiers et des personnes responsables des réglementations de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et de l'Uruguay. Le programme mis au point a été cédé par la CICAD et la BID à la Banque Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA) de l'Espagne pour la formation de son personnel en Amérique latine et aux Caraïbes, lequel est estimé à 50.000 employés. En échange, la CICAD recevra le nouveau programme révisé par la BBVA, que la Commission pourra utiliser pour ses actions de formation, ainsi que la version en portugais du cours dont elle se servira pour ses cours de formation au Brésil. En outre, la Banque Montevideo de l'Uruguay a également reçu le matériel mentionné ci-dessus en échange de l'engagement d'organiser des cours pour ses employés – qui sont au nombre de 500 environ – et pour 80 fonctionnaires de l'État uruguayen qui s'occupent de la lutte contre le blanchiment des avoirs.

Un programme visant à former les juges et les procureurs a débuté en Argentine, en Bolivie, au Chili, en Colombie, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela. La première phase, qui consistait en une évaluation des besoins, a été menée à bien. Dans le domaine de la formation des fonctionnaires et du renforcement des institutions qui se consacrent à la lutte contre le blanchiment des avoirs, la section a

proposé à la BID un programme destiné aux unités de renseignement sur les questions financières, qui commencera en 2002.

Le Groupe d'expert sur le contrôle du blanchiment des avoirs a tenu sa réunion au Pérou. Il y a décidé de renforcer les unités de renseignement sur les questions financières qui sont un instrument de coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment des avoirs et de continuer à analyser l'autonomie du délit de blanchiment des avoirs afin de permettre à la justice d'appliquer la loi avec davantage d'efficacité.

### **Programme de renforcement institutionnel**

Le renforcement des structures nationales de coordination de la lutte contre les drogues dans les États membres continue d'être l'objectif ultime des actions du Programme de renforcement institutionnel. Pour le réaliser, la CICAD a fourni une l'assistance technique pour la mise au point ou la modernisation des stratégies et des plans nationaux antidrogues afin de doter les pays membres d'instruments de programmation propres à leur servir de références pour l'orientation de leurs politiques antidrogues. La Commission a participé ainsi à l'élaboration des Plans nationaux des Bahamas, de la Barbade, de la Dominique et du Venezuela.

La CICAD a appuyé la création des observatoires nationaux des drogues qui donnent aux pays, la possibilité de disposer d'instruments pertinents d'information, d'analyse et de recherche, qui leur permettent de mieux connaître le problème des drogues et de mettre en oeuvre des politiques efficaces en matière de lutte contre les drogues. Grâce au financement du Plan national antidrogues de l'Espagne et de l'Agence espagnole de coopération (AECI), la CICAD a réalisé des progrès sur la voie de la mise en oeuvre du Projet de renforcement institutionnel des Commissions nationales antidrogues de l'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) où des observatoires nationaux des drogues ont déjà été créés. La République dominicaine vient de s'intégrer à ce projet, et la deuxième étape du projet (2001-2003) qui concerne les pays andins (la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela) vient de commencer. En octobre, s'est tenu à Cartagena de Indias, la Rencontre ibéro-américaine des observatoires nationaux des drogues, sous les auspices de la CICAD, qui a servi de forum à la diffusion des expériences latino-américaines et européennes les plus intéressantes dans le domaine des informations sur les drogues.

### **Observatoire interaméricain des drogues**

L'Observatoire interaméricain des drogues, créé en mai 2000, a accordé son appui technique et financier aux États membres pour la réalisation d'enquêtes sur la consommation des drogues, en utilisant le Système interaméricain de données uniformes sur la consommation des drogues (SIDUC), axées essentiellement sur la consommation de drogues chez les collégiens et lycéens. L'Observatoire interaméricain des drogues a mis au point une méthode permettant d'estimer les coûts économiques et sociaux des stupéfiants, et a publié le Résumé statistique sur les drogues pour 2001, qui compile les données des États membres relatives au contrôle de l'offre des drogues illicites, en utilisant le système de données CICDAT. Il a également collaboré avec la section de statistique du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) à la révision de *l'Annual Reports Questionnaire* (ARQ).

Les réunions portant sur un nouveau thème, la recherche sur le phénomène des personnes déplacées liées au problème des drogues, ont commencé en février, mai et novembre. À sa première

réunion, le Groupe des coordonnateurs de la CICAD sur les déplacements s'est mis d'accord sur une définition du phénomène, et a demandé au Secrétariat exécutif d'élaborer un protocole de recherche qui leur permettrait de mener des études sur le phénomène des déplacements dans leurs pays respectifs. Le Groupe a examiné les rapports nationaux relatifs à cette question au cours des deuxième et troisième réunions, et a recommandé à la Commission un nouvel indicateur ayant trait aux déplacements, qui devrait être inclus dans le deuxième cycle d'évaluation du MEM, recommandation qui a été adoptée.

En outre, l'Observatoire interaméricain des drogues a créé la page web régionale sur les drogues. Cette page, conçue par la CICAD avec la collaboration des Observatoires nationaux des drogues, fournira des informations sur les différents aspects du problème des drogues. Par le biais d'ateliers et de séminaires de perfectionnement, le Poste a parrainé un projet visant à fournir une assistance technique aux États membres pour la mise au point de systèmes nationaux d'informations sur les stupéfiants.

## COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL) établie par l'Assemblée générale en 1994, est une entité dotée d'une autonomie technique qui s'acquitte de ses attributions conformément aux dispositions de la Charte de l'OEA, de son Statut et selon les mandats de l'Assemblée générale. Son objectif principal est de faciliter et de promouvoir le développement continu des télécommunications dans le Continent américain, et de remplir le rôle d'organe consultatif de l'OEA sur les questions ayant trait aux télécommunications.

La Déclaration de Québec a reconnu que l'utilisation novatrice des technologies de l'information et des télécommunications améliorera l'efficacité des efforts collectifs du Continent américain pour connecter les gouvernements et les peuples de la région et mettre en commun des connaissances et des idées. Cette Déclaration ainsi que le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques ont contribué à établir les priorités et les objectifs des années à venir et, en ce qui concerne la CITEL, lui ont demandé instamment de poursuivre la réalisation de son objectif d'accroître le degré de connectivité et d'informatisation dans le Continent américain, en sa qualité d'instance principale de la région en matière de télécommunications.

Pour la CITEL, 2001 a été une année de préparation, d'organisation et de planification de nombreuses activités; d'autre part, elle a dû s'adapter au nouvel environnement en matière de télécommunications, fruit non seulement du développement accéléré de nouvelles technologies et de nouveaux services, de l'établissement de marchés libéralisés et d'organes de réglementation indépendants, mais aussi des difficultés économiques qu'a connues le secteur privé des télécommunications.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la CITEL a publié le premier numéro de son magazine officiel, CITEL XXI, dont le thème central était "Internet dans les Amériques". En outre, la Commission a focalisé ses actions sur la réduction des inégalités provoquées par la fracture numérique, développant les infrastructures de télécommunication dans la région et veillant à ce que son travail continue à être pertinent aussi bien pour les administrations des pays membres que pour ses membres associés, dont le nombre, à la fin de l'année 2001, s'élevait à 230. À cet effet, la CITEL a signé des accords de coopération avec différentes institutions de la communauté mondiale des télécommunications (telles que l'AHCIET, l'ETSI, l'ASETA, le Comité 1 (des États-Unis), la TIA (des États-Unis) et en négocie plusieurs autres avec le CEPT, la C/LAA, le CREAD, l'IAF, l'UPAEP et l'ALACEL.

Pour résumer en quelque sorte, nous pouvons indiquer qu'en 2001, la CITEL a organisé neuf réunions, au cours desquelles elle a adopté 88 résolutions, 9 recommandations et 19 décisions.

### **Activités des comités**

#### *Comité de coordination*

Le Comité de coordination de la CITEL est l'organe administratif de la Commission. Il est composé du Président et du Vice-président du Comité directeur permanent, des trois présidents des comités consultatifs permanents et du Secrétaire exécutif qui fait office de secrétaire. À sa VIII<sup>e</sup> Réunion, qui s'est tenue à Washington, D.C. les 23 et 24 août 2001, le Comité de coordination, après avoir révisé le

Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, a élaboré un Agenda de connectivité pour les Amériques afin d'assurer que la CITEL s'acquittera du mandat que lui avait confié le Sommet. Ce document sera examiné par la Troisième Assemblée de la CITEL, qui se tiendra en août 2002 à Buenos Aires. S'il est adopté, il servira de base au programme d'activités de la Commission pour la période 2002-2006.

Le Comité a analysé le projet de calendrier des réunions, le projet de budget pour l'année 2002, les propositions de changements au Statut et au Règlement de la CITEL. Il a également émis des directives additionnelles pour la préparation de l'Assemblée de la CITEL et pour le Forum des hauts fonctionnaires des télécommunications qui aura lieu pendant l'Assemblée, et a saisi le Conseil permanent de l'OEA d'un rapport sur les activités passées, présentes et futures de la Commission.

#### *Comité directeur permanent de la CITEL (COM/CITEL)*

Le Comité directeur permanent (COM/CITEL) est l'organe exécutif de la CITEL. Il se réunit une fois par an. Au cours de sa réunion de 2001, qui s'est tenue à Salinas (Équateur) du 10 au 14 décembre 2001, a été présenté l'avant-projet d'Agenda de connectivité pour les Amériques dont l'élaboration commencera en août 2002, sous la direction du Président du COM/CITEL. Ce document contient des directives générales qui facilitent les processus de diagnostic, conception et mise en marche des agendas nationaux de connectivité qui devront être conçus et exécutés afin d'assurer sa continuité et à l'élaboration desquels doivent participer les représentants du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des organismes internationaux et régionaux. L'objectif de ce processus est le démarrage de l'élaboration par tous les pays du Continent américain de leurs agendas de connectivité avant le prochain Sommet des Amériques. Ces agendas fixeront des dates, des objectifs et des buts réalistes, et leur financement sera inclus dans les plans de développement des gouvernements de la région.

Au cours de cette réunion, le COM/CITEL a fait connaître et a analysé les expériences des marchés des pays de la région et approuvé l'organisation d'une réunion en 2002, parrainée conjointement par la CITEL et l'Union internationale des télécommunications (UIT), avec la collaboration de l'Association des industries des télécommunications des États-Unis (TIA).

En 2001, la CITEL a commencé à élaborer le premier cours de téléformation sur la "Réglementation des nouveaux services et applications de l'IP", à partir du matériel préparé par l'Institut national de recherche et de formation en télécommunications (INICTEL-Pérou). Après avoir effectué une analyse des besoins des pays dans ce domaine, le COM/CITEL a approuvé les cours de téléformation qui seront dispensés en 2002: "La sécurité dans les réseaux publics", qui sera donné par le Centre d'excellence de l'UIT et "Interconnexion des réseaux", qui sera dispensé par l'Association colombienne des ingénieurs (ACIEM).

Dans le cadre de la réunion du COM/CITEL, le Groupe de travail chargé des préparatifs de la CITEL en vue de la Conférence des plénipotentiaires (PP-02) et de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications de 2002 (CMDT-02) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a tenu sa quatrième réunion. Cette réunion a fini de mettre au point les propositions interaméricaines à la Conférence des plénipotentiaires qui impliquent des modifications à la constitution et à la convention de l'UIT et dont la date limite de présentation était janvier 2002. Elle a également examiné les préparatifs en vue de la CMDT-02 qui aura pour thème l'analyse de "L'élimination de la fracture numérique"

*Comité consultatif permanent I: Services publics de télécommunications (CCP. I)*

Le CCP.I est l'organe technique consultatif dans les domaines suivants: coordination des normes, planification, financement, construction, fonctionnement, maintenance, assistance technique, processus de certification du matériel, principes tarifaires et autres questions liées à l'utilisation, la fourniture et l'exploitation des services publics de télécommunications dans les États membres. Le CCP.I a tenu deux réunions en 2001: la XIV<sup>e</sup> Réunion, qui a eu lieu à Natal (Brésil), du 26 au 30 mars et la XV<sup>e</sup> Réunion qui a eu lieu à Asunción (Paraguay), du 1<sup>er</sup> au 5 octobre.

En ce qui concerne la coordination des normes, le Comité a adopté des résolutions relatives aux questions suivantes: les réseaux intelligents (RI) avec des recommandations sur la mise en oeuvre de normes pour l'introduction des nouveaux services et sur la portabilité du numéro, un système d'échange électronique des numéros de série des téléphones portables qui ont été déclarés perdus ou volés et la création d'un système normalisé anti-fraude dans les systèmes de télécommunications convergents (fixe, mobile, IP). En outre, il a débuté l'étude de l'interopérabilité des différents réseaux sans-fil 3G entre eux et avec les réseaux sans-fil et câblés existants dans le Continent américain ainsi que la mise à jour du projet de norme coordonnée sur la composante terrestre des IMT-2000. Compte tenu de la rapidité des changements technologiques et du besoin de transmettre ces informations aux pays membres, il a décidé de réaliser des études qui seraient ensuite incluses dans la page web de la CITELE afin que les administrations puissent les consulter et se tenir au courant du développement des technologies dans plusieurs domaines, et notamment en ce qui concerne la version 6 du Protocole Internet, les réseaux de nouvelle génération, la large bande et la portabilité du numéro.

Par ailleurs, le Comité a élaboré le plan de travail de l'Accord interaméricain de reconnaissance mutuelle de l'attestation de la conformité des matériels de télécommunications. Plusieurs pays sont actuellement en train de modifier leurs procédures et leurs lois nationales afin de pouvoir entamer la première phase (étape de transition: reconnaissance mutuelle des rapports ayant trait aux essais) et la deuxième phase (étape opérationnelle: reconnaissance mutuelle des certifications) de cet Accord. Afin d'accélérer les procédures, la CITELE va mettre en service une base de données contenant les informations nécessaires, ce qui facilitera la mise en pratique des Accords de reconnaissance mutuelle. Elle a commencé à s'atteler à l'élaboration des premiers chapitres du Livre jaune sur les processus de certification des matériels de télécommunications dans les Amériques.

Le Groupe de travail sur les services de base et universels a achevé la rédaction du manuel de l'enseignement à distance dans les Amériques où il dresse l'inventaire des politiques, des plans et des projets d'enseignement à distance qui sont actuellement en cours. En 2002 commenceront les études et les recherches en vue de l'élaboration d'un ouvrage sur la télé-médecine dans les Amériques et de manuels sur les télé-applications. La publication d'un livre sur l'infrastructure globale des Amériques en matière d'information qui contiendra des aspects relatifs aux politiques et aux stratégies en vue de faciliter la planification dans ce domaine est également prévue.

#### *Comité consultatif permanent II: Radiodiffusion (CCP.II)*

Le CCP.II est l'organe technique consultatif en matière de normes, de planification, de fonctionnement et d'assistance technique se rapportant au service de radiodiffusion dans ses diverses modalités. Dans le cadre de sa VIII<sup>e</sup> Réunion (San Salvador, El Salvador, du 7 au 11 mai 2001), il a organisé un Forum sur les politiques de radiodiffusion dans les Amériques, qui a consisté en huit séances et deux tables rondes où les technologies numériques pour la télévision et la radio, les services de radiodiffusion par satellite et divers aspects de la réglementation ont été analysés en détail.

On déduit des conclusions de ce Forum que le plus grand défi que doivent relever les responsables de la conception des politiques dans le domaine de la radiodiffusion est d'assurer que ces politiques tiennent compte des besoins de la société et y répondent tout en tirant parti des possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Sa principale recommandation est de réaliser davantage d'études sur les nouvelles technologies, les normes et les modèles commerciaux de radiodiffusion, avec la collaboration du secteur, des organes de réglementation, des stations radiophoniques et des consommateurs des pays de la région.

### *Comité consultatif permanent III: Radiocommunications (CCP.III)*

Le CCP.III fait fonction d'organe technique consultatif en matière de coordination des normes, de planification, d'exploitation et d'utilisation efficace du spectre radio-électrique et des orbites satellitaires ainsi qu'en ce qui concerne le fonctionnement des services de radiocommunications dans les États membres. En 2001, le CCP.III a tenu trois réunions: la XVII<sup>e</sup> Réunion à Panama, du 5 au 9 mars, la XVIII<sup>e</sup> Réunion, à Ottawa, du 11 au 15 juin et la XIX<sup>e</sup> Réunion à Ciudad Guatemala du 6 au 9 novembre.

Le Comité travaille actuellement à l'élaboration d'un rapport sur les différences et les ressemblances des procédures pour l'obtention de licences VSAT dans la région afin d'aider les administrations à simplifier leurs procédures. Pour ce faire, il a analysé des données d'expérience ainsi que les systèmes utilisés par les administrations des pays membres et par d'autres organisations régionales.

Compte tenu du fait que le spectre est une ressource limitée et qu'il s'avère nécessaire que les services de radiocommunication changent de bande de fréquence afin de laisser de la place aux nouveaux services qui sont actuellement offerts, le Comité a inclus dans la page web de la CITELE des informations concernant les expériences des pays de la région dans ce domaine. Ce travail s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale des radiocommunications où les pays prennent des décisions sur l'utilisation partagée du spectre afin de permettre le déploiement ou la croissance des services de radiocommunications, établissent les réglementations internationales pour l'utilisation des fréquences par tous les services, depuis la télévision, la radiodiffusion et la téléphonie mobile jusqu'à la navigation maritime et aéronautique, les systèmes de sécurité et les systèmes par satellite. Au cours de la XVIII<sup>e</sup> Réunion, le Comité a adopté la nouvelle procédure pour la présentation de propositions interaméricaines à la Conférence mondiale des radiocommunications qui porte à six le nombre d'administrations qui doivent secondar un projet de proposition pour que celui-ci devienne une proposition interaméricaine et qui établit que le nombre d'administrations qui s'y opposent ne doit pas représenter plus de la moitié (50%) de celles qui l'appuient.

Dans le but de faciliter les travaux des organes de réglementation de la région et de promouvoir l'harmonisation de celles-ci, il a adopté les guides pour la mise en oeuvre à haute densité des stations terriennes du service fixe assuré par satellite géostationnaire, sans nécessairement effectuer une coordination individuelle avec le service fixe et le guide sur les dispositifs à basse puissance. Les études portant sur les dispositions relatives à l'attribution du spectre aux IMT-2000 ou services mobiles de troisième génération se poursuivent.

## COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME

Le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) a été créé par l'Assemblée générale [AG/RES. 1650 (XXIX-O/99)], et a pour mission de développer la coopération pour prévenir les actes et activités terroristes, les combattre et les éliminer. Il est composé des autorités nationales compétentes de tous les États membres, et fonde ses activités sur les Conventions internationales en la matière, sur les principes et objectifs de la Déclaration de Lima pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme, du Plan d'action de Lima sur la coopération continentale pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme et de l'Engagement de Mar del Plata. Il a son siège au Secrétariat général de l'OEA.

Le 21 septembre 2001, les Ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation ont adopté la résolution RC.23/RES. 1/01 rev.1, qui charge le Conseil permanent de convoquer une réunion du Comité interaméricain contre le terrorisme afin que celui-ci identifie les actions urgentes qui doivent être mises en oeuvre pour renforcer la coopération interaméricaine destinée à prévenir, combattre et éliminer le terrorisme dans le Continent américain.

En exécution de ce mandat, le CICTE a tenu sa première Session extraordinaire le 15 octobre 2001, au siège de l'OEA, afin de commencer à concrétiser les engagements pris par l'OEA en faveur de la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'en avaient convenu les Ministres des affaires étrangères.

Des représentants des trente-quatre États membres et de douze États observateurs permanents ainsi que d'organisations du Système interaméricain ont participé à cette Session extraordinaire. Au cours de la réunion, plusieurs délégués ont fait rapport sur les progrès accomplis par leur pays en matière de cadre législatif interne afin de permettre la ratification ou l'application des douze conventions qui existent dans le cadre des Nations Unies et de la Convention interaméricaine, qui traitent d'aspects liés au terrorisme. Plusieurs délégations ont indiqué que les obligations énoncées dans la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies avaient été incorporées à leurs législations internes.

Afin d'appliquer les dispositions adoptées et les décisions proposées par toutes les nations du Continent dans le cadre de leur effort pour combattre le terrorisme, trois sous-commissions chargées d'élaborer le plan de travail du Comité pour la période 2002-2003 dans le domaine des contrôles aux frontières, du financement des groupes terroristes et de la mise à jour du plan de travail adopté à la première Session ordinaire du CICTE, tenue à Miami, en décembre 1999 ont été créées au sein du CICTE.

Les propositions de ces sous-commissions ont été compilées dans le rapport intitulé "Conclusions et recommandations" qui a été présenté et approuvé à la deuxième Session extraordinaire du CICTE, qui s'est tenue le 29 novembre 2001. À cette occasion, il a été décidé de soumettre ce rapport à la deuxième Session ordinaire du CICTE, afin qu'il soit adopté officiellement par le Comité.

Les 28 et 29 janvier 2002, s'est tenue la deuxième Session ordinaire du CICTE, au siège de l'OEA, avec la participation de représentants de haut niveau de trente et un pays membres, y compris des Ministres responsables des politiques antiterroristes, des représentants titulaires près le CICTE et des représentants permanents ou par intérim près l'OEA. Des représentants de vingt-cinq pays Observateurs permanents près l'OEA y ont également assisté. Pendant la Session, les États membres ont informé le CICTE des mesures adoptées en exécution des décisions adoptées par les Ministres des affaires étrangères

dans la résolution émanée de leur vingt-troisième Réunion de consultation. Ils ont aussi adopté les plans d'action élaborés par les trois sous-commissions du CICTE. En outre, ils ont décidé de convoquer la troisième Session ordinaire en janvier 2003, dans un lieu qui devra être décidé plus tard.

Les actions de l'OEA dans le domaine de la lutte internationale contre le terrorisme ont fait l'objet d'un hommage spécial lorsque le Secrétaire général et le Président du CICTE ont été invités par le Conseil de sécurité à faire un exposé devant cet organe des Nations Unies sur les efforts qu'ils ont déployés en application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité. Les informations qu'ils ont données ont été bien accueillies et ont servi de modèle à d'autres organisations régionales pour leur lutte contre le terrorisme.

Outre la tenue de deux Sessions extraordinaires et de la deuxième Session ordinaire, le CICTE a établi un petit secrétariat avec des ressources provenant, en partie, du Secrétariat général. Ce secrétariat s'est efforcé de nouer des contacts avec plusieurs organisations multilatérales telles que l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID) et Interpol dans le but de consolider le champ d'action et les activités du CICTE. Grâce à l'appui des États membres et des pays Observateurs permanents, le CICTE a commencé à mettre au point des programmes d'entraînement ainsi qu'un réseau électronique interaméricain d'experts en matière de lutte contre le terrorisme. Cette base de données servira à appuyer les efforts du CICTE visant à réaliser des échanges d'informations sur les pratiques optimales et d'autres informations qui sont utiles aux États du Continent américain pour leur lutte contre le fléau du terrorisme.

## **COMMISSION INTERAMÉRICAINNE POUR LA RÉDUCTION DES CATASTROPHES NATURELLES**

La Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) a été créée par l'Assemblée générale par sa résolution AG/RES. 1682 (XXIX-O/99), pour traiter des questions relatives aux catastrophes naturelles et tenir lieu de forum principal de l'OEA pour une analyse de la question, en coordination avec les organisations nationales compétentes. Elle est présidée par le Secrétaire général de l'OEA et est composée du Président du Conseil permanent, du Secrétaire général adjoint, du Président de la Banque interaméricaine de développement (BID), du Directeur général de l'Organisation panaméricaine de santé (OPS), du Secrétaire général de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, du Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Secrétaire exécutif du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI).

La Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) a tenu deux réunions l'année dernière, par suite des tremblements de terre qui ont eu lieu à El Salvador, et à ces deux occasions, elle a déployé des efforts visant à coordonner avec les différentes entités du Système interaméricain les opérations de secours et les initiatives de reconstruction.

Lors de la réunion de janvier, la Commission a cherché à tracer les modalités d'une réponse plus effective à El Salvador après les premiers tremblements de terre et après les secousses secondaires, et il a décidé d'établir un document décrivant les services qu'offrent ses membres en cas de catastrophes naturelles ainsi que ceux destinés à reconstruire les zones sinistrées et à atténuer les effets de ces catastrophes. Le Secrétariat général de l'OEA a élaboré ce document à partir des contributions des autres membres de la CIRDN. Ce document faisait partie du rapport qu'a adressé cette Commission à l'Assemblée générale lors de sa XXXI<sup>e</sup> Session ordinaire, tenue au Costa Rica (CP/doc.3460/01). Le Secrétaire général, en sa qualité de Président de la CIRDN, a l'intention de demander la collaboration des autres membres de cette Commission en vue de la publication de ce document sur les services que chacun des membres de ce Comité est en mesure d'offrir.

Le Troisième Sommet des Amériques a pris l'engagement, au nom de ses dirigeants, de convoquer, dans un délai d'un an, une réunion continentale sur la préparation aux catastrophes et sur l'atténuation de leurs effets, avec l'appui de la CIRDN et la participation d'une gamme variée d'entités gouvernementales, régionales, de banques multilatérales de développement, d'organisations privées, d'ONG et de centres de recherche scientifique et technique. Cette réunion, qui a pour but d'étudier et de formuler une stratégie afin de mettre en application les mandats du Sommet relatifs à la gestion des catastrophes, a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution AG/RES. 1803 (XXXI-O/01). À l'invitation des gouvernements des États-Unis et du Costa Rica, et en collaboration avec eux, le Secrétaire général a convoqué, au Costa Rica, une Conférence sur la réduction des risques de catastrophes, du 4 au 6 décembre 2001. Cette conférence a rassemblé les organismes responsables des secours en cas de catastrophes naturelles, de la reconstruction des zones sinistrées et de l'atténuation des effets de ces catastrophes. La BID et l'OPS, en leur qualité de membres de la CIRDN, ont également collaboré à l'organisation de cette conférence.

Enfin, il convient de signaler que le Secrétariat général de l'OEA a accordé des contributions financières à El Salvador, en réponse aux tremblements de terre, au Belize et au Honduras, suite aux cyclones qui les ont ravagés en septembre et octobre, respectivement.



## **CENTRE D'ÉTUDES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES**

En exécution des directives énoncées dans le Plan d'action du Deuxième Sommet des Amériques, et en application des recommandations adoptées lors des Réunions des ministres de la justice des Amériques, l'Assemblée générale a fondé le Centre d'études de la justice des Amériques en vertu de sa résolution [AG/RES. 1 (XXVI-E/99)], en tant qu'entité intergouvernementale, dotée d'une autonomie technique et opérationnelle. Le Centre est régi par son Statut et son Règlement. Sa mission est de faciliter le perfectionnement des ressources humaines, l'échange des informations, et d'autres formes de coopération technique, et d'appuyer le processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans la région.

Au cours de sa première année de fonctionnement, le CEJA, grâce à un travail conjoint de son Conseil de direction et des spécialistes qui le compose, est parvenu à s'organiser et à devenir une institution aux caractéristiques propres et bien définies dans la région, capable d'apporter des contributions de fond à l'amélioration des politiques publiques dans le domaine judiciaire.

Le CEJA a contribué à améliorer la qualité des politiques publiques dans le domaine de la justice, en tirant profit des données d'expériences de toute la région et des possibilités qu'offre la coopération régionale, en relevant le niveau des connaissances sur le secteur de la justice dans les pays des Amériques et en mettant sur pied une communauté régionale qui s'intéresse à ces questions. Pour ce faire, il a exécuté des actions et mis en oeuvre des projets qui ont eu un impact marqué sur la région. Il a également dû participer, au cours de cette première année, à 24 manifestations et à réaliser de nombreux déplacements afin de faire connaître le CEJA et ses propositions.

### **Projets et activités**

#### *Centre d'information*

Le CEJA a développé son Centre d'information en tant qu'espace de communication, d'échanges d'idées, de prestation de services et de diffusion d'informations au service de la communauté juridique de la région. Les produits qui composent ce Centre d'information sont les suivants:

- Le site web: [www.cejamericas.org](http://www.cejamericas.org)

Ce site offre des informations sur le CEJA, donne accès à des matériels, des documents, des informations relatives aux projets et à la manière d'entrer en contact avec le Centre, propose des liens vers les pages les plus importantes des pouvoirs judiciaires de différents pays et donne accès à plusieurs bases de données et à des informations destinées à la presse. C'est à partir de ce site que le CEJA a organisé en août-septembre 2001 son premier forum virtuel sur les réformes du pouvoir judiciaire.

- Les bases de données

Le CEJA a créé des bases de données sur les législations, la jurisprudence, la bibliographie et les statistiques.

- Le bulletin *Nexos* (Liens)

Depuis juillet 2001, le CEJA publie tous les mois *Nexos* qui brosse un panorama général de l'actualité des régimes judiciaires et de leurs réformes dans le Continent américain. Ce bulletin, qui est distribué chaque mois par courrier électronique à ses abonnés en versions espagnole et anglaise, peut également être consulté sur la page web du CEJA et de la Banque mondiale.

- Les réseaux

Le Centre parraine deux réseaux: l'un formé d'institutions privées et d'établissements d'enseignement qui s'intéressent à la justice et l'autre composé de différentes institutions qui font partie du système judiciaire. Le réseau d'institutions officielles a déjà fait l'objet d'un lancement au sein des bureaux chargés de désigner les avocats d'office et de l'Association interaméricaine des Ministères publics. Le réseau des organisations de la société civile sera lancé officiellement en mars 2002.

- Le magazine *Sistemas Judiciales* (Systèmes judiciaires)

Le CEJA, en association avec l'Institut d'études comparées en sciences pénales et sociales, publie tous les semestres le magazine '*Sistemas Judiciales*'. Ce magazine a pour mission de diffuser des informations relatives à la situation actuelle et au fonctionnement des systèmes d'administration de la justice dans les pays de la région. Le magazine bénéficie de la collaboration d'un Comité de rédaction, composé de spécialistes des questions judiciaires de la région. Les numéros 1 et 2 sont déjà parus. On peut trouver également des extraits de ce magazine sur l'Internet, sur le site web du CEJA ([www.cejamicas.org](http://www.cejamicas.org)) et sur celui de l'INECIP ([www.inecip.org](http://www.inecip.org)).

### *Études*

Le CEJA promeut des activités conçues pour enrichir l'approche juridique utilisée pour aborder les questions liées à la réforme de la justice, grâce à l'incorporation des instruments propres aux politiques publiques. En 2001, les activités suivantes ont été mises en oeuvre, activités qui se poursuivront en 2002:

- Le suivi des réformes des procédures pénales

Ce projet met au point un processus d'évaluation systématique des réformes récentes des systèmes de justice pénale dans les pays de la région, et notamment en Argentine, au Costa Rica, au Chili et au Paraguay. Pendant les mois de mars et avril 2002, les résultats de ces rapports seront diffusés dans le cadre de rencontres et de séminaires locaux et internationaux qui seront annoncés sur la page web du CEJA. Parallèlement, au Mexique un formulaire d'observation modifié est actuellement appliqué afin de disposer d'informations sur le fonctionnement et les résultats de la justice pénale dans le District fédéral.

- Les statistiques

L'un des objectifs de ce projet est de mettre au point un système de collecte et de traitement des données qui permettrait d'établir des statistiques et de disposer d'indicateurs judiciaires en Amérique latine et aux Caraïbes. En outre, ce projet s'efforce d'élaborer des instruments de base pour le développement de systèmes de comparaison efficaces qui permettraient de comparer les statistiques et les données judiciaires entre institutions et d'un pays à l'autre, d'appliquer ces instruments afin de les tester

sur le terrain et de prouver leur efficacité et de préparer un manuel pour la collecte des données relatives aux systèmes de justice permettant aux différents pays d'améliorer leurs statistiques et de les rendre plus fiables et plus accessibles aux divers utilisateurs.

- Le rôle des ONG dans le processus de démocratisation de la justice

Le CEJA a participé à une étude régionale financée par la Fondation Ford. Cette étude, qui a pour but d'étudier la possibilité de promouvoir des programmes de modernisation des systèmes judiciaires grâce à l'intervention coordonnée et permanente de la société civile organisée, prévoit d'analyser le rôle joué jusqu'à présent par les ONG dans le développement des politiques publiques en la matière. Cette étude, qui a un caractère régional, sera réalisée en Argentine, au Chili, en Colombie et au Pérou.

### *Formation*

Le CEJA a commencé à mettre au point des cours spécifiques et il a accordé son soutien à des institutions locales qui dispensent une formation juridique pour l'amélioration de leurs programmes.

- Cours sur les instruments destinés à la réforme judiciaire

En janvier 2002, a été dispensé ce cours pour la première fois. Il est destiné à aider les spécialistes s'occupant de la conception et de la mise en place des processus de réforme judiciaire dans la région. À cet effet, le CEJA a conçu un programme d'études qui permet aux participants de connaître un certain nombre d'instruments disponibles, propres à assurer le succès de ces réformes. Des professionnels des différents secteurs judiciaires, appartenant ou non au gouvernement, ont assisté à ce cours.

- Téléformation

En février 2002, le CEJA a signé un accord de trois ans avec l'Institut de la Banque mondiale afin de réaliser des cours de téléformation sur différents aspects de la réforme judiciaire en Amérique latine. Le premier de ces cours aura lieu simultanément dans cinq pays et traitera de la réforme judiciaire et de la corruption.

### *Assistance technique*

Le CEJA a fourni aux pays membres une assistance technique portant sur tous les aspects des politiques publiques, y compris les diagnostics, la conception des normes et des composantes techniques, les études de faisabilité, les analyses économiques, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de ces politiques. En 2001, le CEJA a réalisé dans ce domaine les activités suivantes:

- La Mission d'observation du système judiciaire au Pérou

Du 18 au 23 mars 2001, le Centre a effectué une visite d'observation du système judiciaire péruvien sur la demande du Ministre de la justice de ce pays, en tant que membre de l'équipe coordonnée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Suite à cette visite, le CEJA a établi un rapport comportant des suggestions pour la conception d'un programme de réformes judiciaires dans ce pays, et des propositions concrètes concernant la justice civile et commerciale.

- Programme de formation en Équateur

Le CEJA a remporté, conjointement avec le Centre régional pour la promotion de la justice (PROJURIS de l'Équateur) et l'Université d'Azuay, l'appel d'offres lancé par la Fondation Esquel pour l'exécution d'un projet d'élaboration de "Propositions pour l'incorporation de l'enseignement du nouveau Code de procédure pénale au programme d'études des premières années de la licence en droit". La contribution du CEJA à l'exécution de ce projet consiste à fournir un expert international en la matière.

- Commission d'évaluation de la réforme de la procédure pénale au Chili

Le CEJA, par l'intermédiaire de son Directeur exécutif, a participé, à l'invitation du Ministre de la justice du Chili, à l'évaluation de la réforme de la justice pénale de ce pays et à la formulation de recommandations pour son amélioration. La Commission était composée de représentants de quatre institutions chiliennes liées au processus de réforme. Sa raison d'être s'inspirait du malaise du grand public à l'égard de certains aspects du fonctionnement du nouveau système, et en particulier ceux concernant le traitement des petites infractions et des problèmes d'ordre public. La Commission a visité les régions où le nouveau système était en vigueur, a eu des entretiens avec toutes les parties prenantes et a émis un rapport dans lequel elle suggère des changements de nature juridique et d'autres de nature non juridique, ces derniers étant, de l'avis de la Commission, les plus importants (essentiellement l'établissement d'une coordination entre institutions, des actions de formation et une évaluation permanente). Les changements d'ordre juridique ont fait l'objet d'une proposition de la part du gouvernement, qui, au moment où ce rapport est rédigé, venait d'être transmise au Parlement.

## **TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Le Tribunal administratif de l'Organisation des États Américains a été créé le 22 avril 1971 en vertu de la résolution AG/RES. 35 (I-O/71) adoptée à la neuvième séance plénière de l'Assemblée générale. Il a pour fonction de résoudre les différends qui peuvent se présenter avec les membres du personnel en raison des décisions administratives, y compris celles qui ont trait à la Caisse des retraites et pensions du Secrétariat général. Le Tribunal est composé de six membres de différentes nationalités élus à titre personnel par l'Assemblée générale pour un mandat de six ans. Il se réunit en présence de trois de ses membres à chacune de ses sessions. Le Secrétaire du Tribunal administratif est chargé du Secrétariat du Tribunal qui est un service relevant du Sous-secrétariat aux questions juridiques du Secrétariat général. Il fournit ses conseils juridiques aux membres du Tribunal, dirige le processus réglementaire que doivent suivre les recours présentés devant le Tribunal et est chargé des questions administratives ayant trait au Tribunal et à son Secrétariat. Le Secrétaire du Tribunal remplit également le rôle de conseil juridique sous la direction générale du Sous-secrétaire aux questions juridiques.

### **Mandats et recommandations de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale, à sa XXXI<sup>e</sup> Session ordinaire, tenue à San José de Costa Rica, a élu Monsieur Agustín Gordillo, de l'Argentine, au poste de juge du Tribunal administratif. Ce mandat a commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et prendra fin le 31 décembre 2007. Le mandat du docteur Nicholas J.O. Liverpool, de la Dominique, au poste de juge du Tribunal prendra fin le 31 décembre 2002. Il appartient à l'Assemblée générale d'élire, à sa XXXII<sup>e</sup> Session ordinaire, entre les candidats présentés, le nouveau juge pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2008.

### **Résumé des activités**

Le Secrétariat du Tribunal a élaboré les documents produits par cette entité, et il a publié l'édition bilingue, en anglais et en espagnol, de son Statut et de son Règlement. Il a également placé des informations concernant le Tribunal sur le site web de l'OEA, lesquelles portent aussi bien sur son fonctionnement administratif que juridictionnel. Il est possible d'avoir accès, à partir de ce site, aux arrêts prononcés par le Tribunal jusqu'au jour où ce rapport a été rédigé, à la Charte de l'OEA, aux Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, au Règlement du personnel et à d'autres normes de base de l'Organisation.

Le Secrétariat a collaboré aux travaux du Comité organisateur de la deuxième Conférence internationale du Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC), qui s'est tenue à Québec, en juin 2001. Pendant cette conférence, il a participé à un groupe de travail qui a examiné le thème "La justice administrative dans les organisations internationales". Le Président du Tribunal, José Da Costa e Silva a exercé les fonctions de modérateur du groupe de travail, avec l'aide du Secrétariat.

Le Secrétariat du Tribunal a maintenu des contacts institutionnels et a procédé à des échanges d'informations et d'assistance technique avec les secrétariats des tribunaux administratifs des autres organismes internationaux et avec d'autres organismes, entités et particuliers liés aux activités du Tribunal et de son secrétariat.

## **Réunions**

### *XLIX<sup>e</sup> Session ordinaire*

Le Secrétariat a fourni au Tribunal les services techniques dont il avait besoin pour la tenue de sa XLIX<sup>e</sup> Session ordinaire, en juin 2001. Ces services techniques concernaient, entre autres, tous les aspects de procédure liés à l’instruction des recours présentés devant le Tribunal, la recherche, le classement, la préparation et l’acheminement des informations relatives aux affaires examinées par le Tribunal, les notes échangées entre le Président, les membres du Tribunal et les autres intéressés, les arrangements pour le voyage et le séjour des membres du Tribunal et l’appui aux activités officielles du Président.

À cette Session, le Tribunal a siégé avec un panel composé du Président du Tribunal, José Da Costa e Silva (Brésil) et des juges Rosa Montalvo Cabrera (Pérou) et Lionel Alain Dupuis (Canada). Le Tribunal a statué sur le Recours n° 275, Haran contre le Secrétaire général, par le jugement n° 140. Le Tribunal a tenu une audience publique conformément aux dispositions de son règlement. Il y a entendu les déclarations de la partie appelante et des témoins et il a écouté les arguments de conclusion des avocats des parties. À la fin de l’audience et dans l’exercice des attributions que lui confère le Statut du Tribunal, le Président a convoqué les parties à une réunion privée en vue d’une tentative de conciliation. Ultérieurement, et pendant cette Session, sont comparus devant le Secrétariat du Tribunal, Marta Laura Haran et son avocat, qui ont présenté l’original d’un “Mémoire d’accord”, signé par les deux parties et par leurs avocats, dans lequel la partie appelante demandait le retrait immédiat de sa réclamation. Le Tribunal a examiné tous les antécédents de l’affaire et il a décidé d’homologuer l’accord de conciliation qui lui était soumis, faisant droit à la demande de la partie appelante de retirer le recours présenté contre le Secrétaire général. Le Secrétariat a envoyé aux parties intéressées et aux membres du Tribunal copie des décisions prises au cours de cette Session.

Pendant cette Session, le Secrétariat a présenté au Tribunal des rapports relatifs à différents aspects réglementaires, budgétaires et administratifs qui ont trait à son fonctionnement et à celui de son Secrétariat.

## FONDATION PANAMÉRICAINNE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Créée en 1962, la Fondation panaméricaine pour le développement (FUPAD) est une entité non gouvernementale, à but non lucratif qui opère exclusivement en Amérique latine et aux Caraïbes. Elle mène certaines de ses activités en coordination avec l'OEA, en application d'un accord de coopération conclu en 1982 prévoyant la collaboration des deux institutions dans les domaines du développement culturel, scientifique, éducatif, économique et social, et des secours dans les cas de catastrophes. Le Secrétaire général préside le Conseil des fidéicommissaires de la Fondation, dont le Directeur exécutif est Monsieur John Sanbrailo.

Pendant la période que couvre le présent rapport, la Fondation a aidé le Secrétariat général à porter secours aux pays touchés par des catastrophes naturelles. Ainsi, après les catastrophes qui ont frappé El Salvador, le Pérou, le Honduras et le Belize, elle a envoyé douze cargaisons destinées à porter secours à plus de 8 000 sinistrés, qui comprenaient notamment des tentes, des couvertures, des groupes électrogènes, du matériel pour purifier l'eau, des matériaux de construction et des maisons préfabriquées. À El Salvador, elle a appuyé la reconstruction du *Complejo Educativo José Martí* à Santa Tecla, qui compte 600 étudiants. D'importantes contributions de grandes sociétés, telles que *Citigroup, Texaco, Kraft Foods, Duke Energy, Minera Yanococha, United Way of Miami, International Lockheed Corporation, Kodak* et d'autres, ont permis d'envoyer des secours pour un montant qui s'élève à plus de EU\$750 000.

Les programmes dans le domaine des services de santé et des outils pédagogiques ont envoyé des dons pour une valeur supérieure à EU\$3 millions à l'Argentine, au Belize, en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, à El Salvador, à la Grenade, au Guatemala, au Honduras, à la Jamaïque, au Nicaragua, au Paraguay, en Uruguay et au Venezuela. Pendant l'année écoulée, ces programmes ont touché un segment plus large de la population à faibles revenus, y compris des groupes urbains habitant des quartiers marginalisés. Ils ont multiplié leurs réseaux de donateurs aux États-Unis ainsi que leurs contacts avec des organisations et des institutions communautaires en Amérique latine et aux Caraïbes.

En Colombie, la Fondation exécute – avec des fonds en provenance de l'AID des États-Unis – un programme de création d'emplois et de revenus destiné aux familles déplacées à cause de la violence. Ce programme, qui existe depuis trois ans déjà, a créé en 2001 plus de 21 000 emplois durables dans 14 départements et 93 municipalités du pays. Une des principales caractéristiques du programme est la collaboration dont il bénéficie de la part du Gouvernement colombien, par le biais du Réseau de solidarité sociale et la participation du secteur privé international (*Chevron-Texaco, Occidental Petroleum, Compaq, Citibank, Bank of Boston, British Petroleum*) et national (*Cerromatoso, Indufrial, Carulla-Vivero, Olímpica, Groupe Bavaria, Fondation du haut Magdalena*).

Au Honduras (région de la rivière Aguán) et au Nicaragua (rivière Coco-Wiwilí), la Fondation a achevé les programmes de Réduction de la vulnérabilité et d'intervention immédiate en cas d'inondations, qui ont bénéficié de la collaboration de l'Unité du développement durable et de l'environnement, du Secrétariat général. Au Honduras, le programme a été financé par l'AID des États-Unis et au Nicaragua par des dons privés. En ce qui concerne le Honduras, le programme a été testé et a démontré son efficacité pendant le cyclone Michelle qui a touché le pays. Dans le cadre de ses activités, le programme

a fait des dons importants de matériels de sauvetage, notamment des canots destinés aux municipalités de la région d'Aguán et du matériel pour les casernes de pompiers et la Croix-Rouge des deux pays.

En Haïti, grâce à un financement de l'AID des États-Unis, la Fondation a commencé à exécuter son Programme d'agriculture à flanc de coteaux qui, pendant les cinq prochaines années, encouragera la production durable et améliorera les revenus des populations rurales moyennant le développement de circuits de distribution et le transfert des technologies. Le programme permettra à des groupes de paysans de la communauté de développer leurs entreprises, d'améliorer leur production et d'avoir accès à des circuits de distribution locaux et d'exportation. En outre, le Programme de reconstruction après le passage du cyclone Georges continue à répondre aux besoins économiques, agricoles et environnementaux des populations locales; il a reconstruit, entre autres, 27 écoles qui ont été aménagées afin de servir de refuge en cas de catastrophe naturelle. À la fin de 2001, le Ministère de l'agriculture des États-Unis a approuvé un programme de monétisation des céréales dont le produit sera destiné à la remise en état des infrastructures rurales et à former les communautés à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles.

En ce qui concerne les investissements sociaux des grandes sociétés, le financement apporté par la Philip Morris International a permis de soutenir des programmes d'alphabétisation, contre le SIDA, et à l'intention du troisième âge au Brésil, de réaliser l'enquête initiale et d'élaborer une proposition de travail sur la violence familiale dans les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. Par ailleurs, *Massalin Particulares* a financé l'exécution de programmes de création d'emploi et de planification stratégique dans cinq provinces argentines.

La Fondation a effectué des missions d'exploration en République dominicaine, à la Jamaïque, en Équateur et au Panama afin d'étudier la possibilité d'exécuter de nouveaux projets dans ces pays à partir de 2002. En outre, elle entretient des relations avec des organisations de ressortissants des pays latino-américains et caribéens aux États-Unis afin d'élaborer des programmes propres à renforcer ces organisations et les projets qu'elles mettent en oeuvre en faveur de leurs pays respectifs.

## COMMISSION DES VÉRIFICATEURS EXTÉRIEURS

Aux termes de la résolution AG/RES. 123 de l'Assemblée générale, adoptée le 14 avril 1973, et de la résolution CP/RES. 124 du Conseil permanent datée du 10 juin 1975, la Commission est chargée de la vérification extérieure des comptes du Secrétariat général. Elle est entrée en fonction en mars 1976 et a adopté son Règlement et des procédures détaillées pour l'exercice de ses fonctions et attributions dans le cadre des dispositions arrêtées dans ce domaine par l'Assemblée générale et le Conseil permanent. La Commission est composée de trois membres élus par l'Assemblée générale.

La Commission a tenu sa réunion annuelle du 26 au 30 mars 2001, conformément à l'article 117 des Normes générales afin d'élaborer son rapport sur la vérification extérieure des comptes et des états financiers de l'Organisation.

Le 30 mars 2001, la Commission a formulé ses observations dans le document intitulé *Rapport au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains: Vérification des comptes et des états financiers au 31 décembre 2000 et 1999* (OEA/Ser.S JAE/doc.31/01). Ce rapport comprend: a) les commentaires et les recommandations de la Commission visant à améliorer les procédures de fonctionnement et de contrôle interne de l'OEA et des entités connexes; b) la vérification des comptes et des états financiers du Fonds ordinaire et des fonds spécifiques de l'OEA pour l'an 2000; c) la vérification des comptes et des états financiers du projet "Planification en vue de l'adaptation au changement climatique mondial pour l'an 2000" ("Projet sur le changement climatique"); d) la vérification des comptes et des états financiers du Fonds des retraites et pensions de l'OEA pour 2000; e) la vérification des comptes et états financiers de l'Organisation interaméricaine de défense (JID); f) la vérification des comptes et états financiers de l'Unité pour la promotion de la démocratie (OAS/Democ) pour 2000; g) la vérification des comptes et états financiers de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) pour 2000; h) la vérification des comptes et états financiers du Fonds panaméricain Leo S. Rowe pour 2000; i) la vérification des comptes et états financiers de la Fondation pour les Amériques pour 1999.

Se fondant sur les avis émis par Ernst & Young, LLP à propos des états financiers présentés et conformément à l'article 119 des *Normes générales de fonctionnement de l'OEA*, la Commission a certifié que:

- les états financiers du Fonds ordinaire et des fonds spécifiques de l'OEA, du Fonds de retraite et de pensions, de l'Organisation interaméricaine de défense, de l'Unité pour la promotion de la démocratie, de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement et du Fonds panaméricain Leo S. Rowe ainsi que l'état financier de la Fondation pour les Amériques pour 1999 sont conformes aux livres, registres, documents et pièces justificatives de l'organe responsable concerné;
- pour 2000, le projet Planification en vue de l'adaptation au changement climatique mondial a obtenu de la société de vérification Price Waterhouse Coopers à la Barbade l'engagement qu'elle effectuerait la vérification de ses comptes;
- les valeurs et espèces en dépôt des entités susmentionnées en 2000 et de la Fondation pour les Amériques en 1999 ont été vérifiées par Ernst & Young par le contrôle des

certificats des dépositaires et des institutions qui en ont la garde et que l'encaisse a été vérifiée par un comptage effectif, mesure que la Commission a jugée pertinente, conformément aux normes généralement appliquées aux États-Unis en matière de vérification des comptes.

Le rapport de la Commission contient également plusieurs recommandations destinées à améliorer les procédures de fonctionnement et de contrôle interne de l'OEA, aussi bien au siège que dans les bureaux hors siège.

## ORGANISATION INTERAMÉRICAINNE DE DÉFENSE

L'Organisation interaméricaine de défense (JID) a été créée en 1942 pour étudier et recommander des mesures relatives à la défense du Continent américain. Elle est l'organisation militaire multilatérale la plus ancienne au monde. Elle encourage la paix et la sécurité du Continent américain mais encourage également la confiance entre les parties au moyen des liens de coopération militaire et renforce les relations entre les civils et les militaires. L'Organisation interaméricaine de défense (JID) promeut les intérêts coopératifs de sécurité dans le Continent américain. L'Organisation intervient dans des questions telles que le déminage à des fins humanitaires et les mesures d'encouragement de la confiance, et appuie directement ainsi les objectifs de l'OEA et les ministres de la défense. Elle supervise un programme de formation supérieure portant sur les études de sécurité et de défense au Collège interaméricain de défense.

Les efforts de l'Organisation interaméricaine de défense (JID) pendant la période que couvre le présent rapport ont visé essentiellement à appuyer l'OEA, par la prestation de services consultatifs à la Commission sur la sécurité continentale (CSH) et au Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) ainsi qu'au Programme d'éducation pour la paix, au Programme pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, à l'Inventaire des mesures d'encouragement de la confiance et de la sécurité et au Programme de déminage de l'Amérique centrale.

Le Conseil des délégués de la JID a créé un Comité de crise suite aux attentats terroristes du 11 septembre afin d'être à même de répondre aux éventuelles demandes de l'OEA (CHS et CICTE) dans ce domaine. Une étude portant sur les éventualités en matière de sécurité nationale et sur les nouvelles menaces a été réalisée et distribuée à toutes les missions accréditées auprès de l'OEA. Le Président de la JID s'est rendu à deux reprises à des réunions de la CSH et du CICTE afin d'exposer ses idées sur la question et répondre aux questions qui lui ont été posées. De même, la JID a élaboré le document intitulé "*Vers un nouveau système de sécurité continentale*" qui est une contribution aux efforts visant à moderniser la structure de la sécurité continentale.

Conformément aux directives émises par le Secrétaire général de l'OEA, la JID a déployé des efforts afin d'accroître la présence de civils et des forces de sécurité au sein de l'organisme. À cet effet, la JID a admis des représentants de pays membres de l'OEA qui n'ont pas de représentations militaires à Washington. D'autre part, elle a augmenté la présence de représentants – stagiaires et conseillers – des forces de sécurité du Continent américain qui suivent les cours du Collège interaméricain de la défense (CID) ou y prêtent des services consultatifs.

La JID a été constamment présente aux séances de travail de la CSH et du CICTE par le biais d'observateurs, ce qui lui a permis de se tenir au courant des questions dont s'occupent ces organismes. Les programmes d'études du CID ont fait l'objet d'une révision importante dans le but de les moderniser et de les adapter aux exigences actuelles du Continent en matière d'enseignement des disciplines ayant trait à la sécurité et à la défense.

Afin de faciliter la participation de tous les pays membres de l'OEA au CID, quatre séminaires, d'une durée d'une semaine chacun, ont été ajoutés au programme d'études de ce centre. Ces séminaires traitent des thèmes suivants: 1) Le Système interaméricain et les menaces transnationales (terrorisme, trafic de drogues, droits de la personne, criminalité organisée, trafic d'armes, corruption, etc.); 2) Les

catastrophes naturelles (leur prévention et l'atténuation de leurs effets); 3) Les opérations de maintien de la paix (conjointement avec le Centre Pearson du Canada); et 4) La gestion d'une crise et le règlement des différends. Au moment où s'est achevé le deuxième de ces séminaires, 28 pays membres de l'OEA avaient participé à ces séminaires.

Par l'intermédiaire de la Division pour les nouvelles initiatives, le CID a étendu ses liens avec les centres de hautes études militaires et les universités du Continent américain spécialisées dans les questions de sécurité et de défense, en signant de nombreux accords de coopération dans le domaine de l'enseignement. D'autre part, il a mis au point et dispensé un cours de téléformation sur le règlement des différends qui a été bien accueilli par les nombreuses personnes du Continent américain ou d'ailleurs qui ont suivi le cours. Ce cours se trouve sur la page web de la JID, qui a été mise à jour. En outre, d'autres cours à distance sur le terrorisme, les catastrophes naturelles et les droits de la personne en sont à différents stades d'élaboration et sont mis au point avec la collaboration d'organisations internationales, telles que l'OEA, la Banque interaméricaine de développement (BID) et d'institutions privées, comme la *American University*.

En 2001, la JID a donné des conseils à l'OEA pour la mise en oeuvre du Programme d'assistance pour le déminage en Amérique centrale (PADCA) et a supervisé le front des opérations de la Mission d'assistance pour l'enlèvement des mines en Amérique centrale (MARMINCA). Elle a aidé les pays bénéficiaires à éliminer plus de 5 000 mines, libérant ainsi de mines des milliers de kilomètres carrés de terres qui sont devenues sûres et pourront être utilisées pour le développement; elle a fourni de l'assistance technique et des services de planification et de supervision à ces programmes multinationaux au Honduras, au Nicaragua, au Guatemala et au Costa Rica. Elle a également créé le Programme d'action intégrée contre les mines dans les Amériques (AIMA) qui ouvre un nouveau chantier de déminage au Pérou et en Équateur. Pendant l'année écoulée, la JID a appuyé la CSH pour la mise à jour de son Inventaire annuel sur les mesures d'encouragement de la confiance mutuelle et de la sécurité et a participé à des conférences spécialisées à El Salvador, en Allemagne et à La Haye. Les pays membres ont signalé qu'ils avaient participé à plus de mille activités dans ce domaine, et au cours de cette période, l'augmentation croissante des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dans tous les domaines de la coopération, et notamment entre pays voisins, est à souligner. Les informations reçues ont été compilées dans une base de données et peuvent être consultées sur la page web à l'adresse: [www.jid.org](http://www.jid.org).

La gestion des catastrophes naturelles a été le thème principal de l'Assemblée plénière de la JID en 2001. Sous la direction du Conseil des délégués, l'Assemblée plénière a poursuivi ses efforts dans le domaine de l'éducation, des communications et de la coordination. La JID a été un membre actif de la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) et des groupes de travail qui en relèvent. La JID, par le biais de son état-major, a collaboré dans ce domaine avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'Office d'aide aux pays étrangers en cas de catastrophes, des États-Unis (OFDA), l'Agence caribéenne d'intervention en cas de catastrophes et de situations d'urgence (CDRA), le Bureau de coordination des questions humanitaires des Nations Unies (OCHA) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

## COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour interaméricaine des droits de l'homme est une institution judiciaire autonome de l'OEA. Elle a pour mission d'appliquer et d'interpréter la Convention américaine relative aux droits de l'homme. La Cour exerce une compétence contentieuse et consultative. Elle est composée de sept juges élus à titre personnel par les États parties à la Convention dans le cadre de l'Assemblée générale de l'Organisation.

Pendant la période couverte par le présent rapport, la Cour était composée, selon l'ordre de préséance, par les juges suivants: Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), Président; Máximo Pacheco Gómez (Chili), Vice-président; Hernán Salgado Pesantes (Équateur), Oliver Jackman (Barbade), Alirio Abreu Burelli (Venezuela), Sergio García Ramírez (Mexique) et Carlos Vicente de Roux (Colombie). Le Secrétaire de la Cour est Manuel Ventura Robles (Costa Rica) et Renzo Pomi (Uruguay) a exercé les fonctions de Secrétaire adjoint jusqu'au mois de juin, puis Pablo Saavedra Alessandri (Chili) l'a remplacé à partir du 1<sup>er</sup> août 2001.

### Activités de la Cour

#### *Affaires, mesures conservatoires et avis consultatifs dont la Cour a été saisie*

En 2001, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a saisi la Cour des affaires suivantes: "19 commerçants" contre la Colombie, Bulacio contre l'Argentine et Juan Sánchez contre le Honduras. En outre, elle l'a saisie de mesures conservatoires dans les affaires relatives au quotidien "La Nación" contre le Costa Rica, "Centre des droits de l'homme Miguel Agustín Pro Juárez et consorts" et Gallardo Rodríguez contre le Mexique. En outre, la Commission a adressé à la Cour une nouvelle demande d'avis consultatif (OC-17) par laquelle elle lui demande d'interpréter les articles 8 et 25 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme dans le but de déterminer si ces dispositions constituent "des limites à la faculté de décision ou à la discrétion des États de prescrire des mesures spéciales de protection" à l'égard des enfants, à la lumière de l'article 19 de ladite Convention.

### Sessions

Pendant la période couverte par le présent rapport, la Cour a tenu trois Sessions ordinaires et une Session extraordinaire. Pendant la XXV<sup>e</sup> Session extraordinaire, qui s'est tenue du 12 au 16 mars, la Cour a prononcé un arrêt sur le fond dans l'affaire *Barrios Altos* contre le Pérou et elle a rendu des décisions à propos des mesures conservatoires dans les affaires du Tribunal constitutionnel et Ivcher Bronstein contre le Pérou. En outre, la Cour a tenu des audiences publiques dans les affaires Villagrán et consorts contre le Guatemala (réparations), Barrios Altos contre le Pérou (fond), Bámaca Velásquez contre le Guatemala (mesures conservatoires), Carpio Nicolle contre le Guatemala (mesures conservatoires) et Colotenango contre le Guatemala (mesures conservatoires). La Cour a émis un avis qui établit à titre transitoire les dispositions d'application du Règlement adopté le 24 novembre 2000, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2001.

Pendant sa LI<sup>e</sup> Session ordinaire, qui a eu lieu du 21 mai au 2 juin 2001, la Cour a rendu des arrêts dans les affaires suivantes: Paniagua Morales et consorts contre le Guatemala (réparations), Cesti Hurtado contre le Pérou (réparations) et Villagrán Morales et consorts contre le Guatemala (réparations). En outre, elle a tenu des audiences publiques dans les affaires Durand et Ugarte contre le Pérou

(réparations), Cantos contre l'Argentine (exceptions préliminaires) et à propos des mesures conservatoires en faveur du quotidien "La Nación" contre le Costa Rica. La Cour a examiné les rapports que lui ont présentés la Commission interaméricaine et les États au sujet des mesures conservatoires dans les affaires Blake contre le Guatemala, Alvarez et d'autres contre la Colombie, Haïtiens et Dominicains d'origine haïtienne en République dominicaine ainsi que les rapports que lui a soumis l'État du Pérou sur les progrès réalisés dans l'application des arrêts prononcés dans les affaires Castillo Paéz, Loayza Tamayo, Castillo Petruzzi et d'autres, Ivcher Bronstein et Tribunal constitutionnel.

Pendant sa *LII<sup>e</sup> Session ordinaire*, qui a eu lieu du 27 août au 7 septembre 2001, la Cour a rendu des arrêts dans les affaires suivantes: Communauté Mayagna (sumo) Awas Tigni contre le Nicaragua (fond et réparation), Hilaire, Constantine et consorts et Benjamin et consorts contre la Trinité-et-Tobago (exceptions préliminaires), Barrios Altos contre le Pérou (interprétation de l'arrêt sur le fond), Ivcher Bronstein contre le Pérou (interprétation de l'arrêt) et Cantos contre l'Argentine (exceptions préliminaires). En outre, elle a rendu des décisions portant sur la levée des mesures conservatoires dans les affaires Paniagua Morales et consorts contre le Guatemala, Loayza Tamayo contre le Pérou et Digna Ochoa et Plácido contre le Mexique. D'autre part, elle a rendu des décisions portant sur le maintien des mesures conservatoires dans les affaires Colotenango, Carpio Nicolle et Bámaca Velásquez contre le Guatemala. Elle a rendu une décision d'adoption de mesures conservatoires dans l'affaire du quotidien "La Nación" contre le Costa Rica. Enfin, la Cour a tenu des audiences publiques dans les affaires Trujillo Oroza contre la Bolivie (réparations) et Cantoral Benavides contre le Pérou (réparations).

Pendant sa *LIII<sup>e</sup> Session ordinaire*, qui s'est tenue du 26 novembre au 7 décembre 2001, la Cour a rendu des arrêts dans les affaires suivantes: Cesti Hurtado contre le Pérou (interprétation de l'arrêt de réparations), Cantoral Benavides contre le Pérou (réparations) et Las Palmeras contre la Colombie (fond). En outre, elle a adopté deux décisions d'homologation d'accords entre les parties des affaires Barrios Altos et Durand et Ugarte contre le Pérou (réparations). En outre, la Cour a rendu une décision de cumul des affaires en ce qui concerne les affaires Hilaire, Constantine et Benjamin et consorts contre la Trinité-et-Tobago.

La Cour a également émis des décisions au sujet de l'application des arrêts dans les affaires Caballero Delgado et Santana contre la Colombie et Suárez Rosero contre l'Équateur. En outre, elle a rendu des décisions concernant les mesures conservatoires dans les affaires James et consorts contre la Trinité-et-Tobago, Giraldo Cardona contre la Colombie, "Centre des droits de l'homme Miguel Agustín Pro Juárez et consorts" contre le Mexique et le quotidien "La Nación" contre le Costa Rica. Par ailleurs, la Cour a tenu une audience publique dans l'affaire Bámaca Velásquez contre le Guatemala (réparations). Enfin, la Cour a réélu le juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil) à sa présidence, et élu le juge Alirio Abreu Burelli (Venezuela) à sa Vice-présidence.

### **Autres activités**

La Cour a reçu la visite du Président de l'Équateur, Gustavo Noboa Bejarano, du Ministre de la justice du Pérou, Diego García-Sayán, du Secrétaire aux affaires étrangères de la République dominicaine, Hugo Tolentino Dipp, du Ministre des affaires étrangères du Brésil, Celso Lafer, du Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, Didier Operti Badán, du Ministre des affaires étrangères de la Finlande, Erkki Tuomioja, du Président de la Cour constitutionnelle du Guatemala, Rodolfo Rohmoser, et du Président de la Cour suprême de justice du Mexique, Genaro Góngora Pimentel. Il convient également de mentionner qu'il a tenu une réunion avec une délégation de la Cour européenne

des droits de l'homme, composée de sa Vice-présidente, Elizabeth Palm, et du Secrétaire de la chambre que celle-ci préside, Michael O'Boyle.